



Objet : **Rassemblement MONDIAL de l'ULM Blois 2021 : modifications des conditions d'utilisation de l'AD Blois le Breuil LFOQ**

En vigueur : **Du 02 au 05 septembre 2021**

1 – INTRODUCTION

L'objet de ce SUP AIP est de définir les restrictions et consignes d'utilisation de l'aérodrome de Blois Le Breuil LFOQ à l'occasion du rassemblement MONDIAL de l'ULM Blois 2021.

Pour la partie espace aérien, un dispositif de création de zone réglementée tempo (ZRT) est mis en place et sera publié par NOTAM.

Les restrictions d'utilisation et les consignes d'utilisation de l'aérodrome de Blois-Le Breuil sont définies ci-après.

2 – SERVICES RENDUS

Les services rendus sont conformes aux classes des espaces aériens avec lesquels la ZRT coexiste.

Compte tenu du grand nombre d'aéronefs attendus lors de cet événement et du risque de saturation de la fréquence, il est recommandé aux aéronefs participant à la manifestation aérienne de ne contacter la fréquence SEINE INFO (134.875 MHz) qu'en cas de nécessité.

2.1 – CONDITIONS D'ACCES A L'AERODROME

Pour l'ensemble des aéronefs autorisés, la préinscription est obligatoire sur le site <https://mondialulm.fr> (modalités de préinscriptions obligatoires par créneaux horaires).

2.2 – SERVICE OPERATION DU MULM :

Le service AFIS est fermé.

Un service Opération MULM est mis en place, composé d'agents d'opérations et de coordinateurs, qui auront la charge de l'ordonnancement des arrivées, départ et démonstration en vol, sous l'autorité du Directeur des vols.

L'agent d'opération et le coordinateur surveillent à la fois le circuit avion et le circuit ULM, ils sont à l'écoute de la fréquence 118.450 MHz, et donnent des informations aux participants à la manifestation.

Avant de pénétrer dans la ZRT, les aéronefs doivent prendre connaissance des conditions d'utilisation de l'aérodrome sur le transmetteur d'information 127.350 MHz.

Le service opération du MULM est actif aux horaires d'ouverture suivants (en TU) :

- Jeudi : 06h30 – 10h30 / 11h30 – 17h00 TU
- Vendredi : 06H00 -10H30 / 11H30 -18H00 TU
- Samedi : 06H00 – 18h00 TU
- Dimanche : 06H00 – 15h00 TU

En dehors de ces horaires les aéronefs sont en auto-information sur la fréquence 118.450 MHz en langue française (A/A Fr only).

3 – RESTRICTIONS D'UTILISATION DE L'AÉRODROME DE BLOIS LE BREUIL

3.1 – Activités suspendues

Les activités suivantes sont suspendues pendant la durée de mise en œuvre de la ZRT :

- activité voltige
- aéromodélisme
- activité vol à voile
- activité IFR
- activité parachutisme
- activité drones
- - tours de pistes

3.2 – Aéronefs basés

Les conditions d'utilisation de l'aérodrome s'appliquent aux aéronefs basés.

3.3 – Équipement en moyen de radiocommunication

- Avions/hélicoptères : obligatoire.
- ULM : radio aéronautique obligatoire.
- Paramoteur : radio aéronautique obligatoire pour les arrivées en vol.

3.3 – Dispositif de pistes (voir ANNEXE Carte MULM 2021 - VAC Blois « AD 2 LFOQ ATT 01 » modifiée) :

- La piste 12/30 revêtue est ouverte aux avions, ULM et aux hélicoptères autorisés.
- La piste 12/30 avions non revêtue est fermée. Elle peut être utilisée en cas d'urgence.
- La piste 12/30 planeurs est réservée aux ULM et avions autorisés.
- Les pistes 02/20 planeurs et avions et la piste ULM 02/20 sont fermées aux décollages et aux atterrissages, et sont réservées aux parkings.

4 – PROCEDURES D'ARRIVÉE ET DE DEPART (SAUF PARAMOTEUR) :

A L'ARRIVEE :

Les aéronefs intégreront les circuits par deux points d'entrées Nord (point « November ») et Sud (point « Sierra ») :

Point d'entrée Nord :

Carrière 0.5 NM Nord village Maves Pontijou

November : coordonnées : 47. 44. 56.60 N, 001.19.40.75 E

Point d'entrée Sud :

Pont sur la Loire 1 NM au sud du village ONZAIN

Sierra : coordonnées : 47.29.07.00 N, 001.11.26.28 E

Tous les aéronefs intégreront les circuits par l'un ou l'autre de ces points d'entrée en fonction de leur aérodrome de départ et à une altitude de 2200 ft QNH.

Ils prendront les informations de paramètres de l'aérodrome sur la fréquence du transmetteur d'information 127.350 MHz avant leur arrivée sur ces points d'entrée.

Les ULM s'annonceront avec leur indicatif d'appel transmis lors de la validation de l'inscription (indicatif commençant par M / G / P / H).

Les avions utiliseront leurs indicatifs radio.

Tous les aéronefs prendront une vitesse de vol à partir des points d'entrée de 1.40 fois leur VSO.

En cas de non-réponse de la tour (« **Opération MULM** »), ils resteront en attente sur le point d'entrée choisi en renforçant la surveillance du ciel.

Ils intégreront les circuits avion ou ULM sur information de la tour et basculeront une fois posé sur la fréquence sol en écoute uniquement en suivant les ordres gestuels des parkeurs.

Les pilotes avions et ULM ont l'obligation et la responsabilité de clôturer leur plan de vol dès l'arrivée.

AU DEPART :

Les ULM et avions sous plan de vol basculeront avant le décollage, en pénétrant sur la piste d'envol, sur la fréquence 118.450 MHz.

Le pilote doit respecter le créneau de départ défini par l'organisation.

Le pilote doit suivre les indications des parkeurs et, maintenir l'écoute de la fréquence sol jusqu'à sa pénétration en piste et basculera pour le décollage sur la fréquence tour.

Les départs sont réalisés par le Sud-Ouest de la piste non revêtue 12/30.

Passer 2000ft QNH le pilote contacte l'agent d'opération pour quitter.

Le pilote a la possibilité de faire déclencher leur plan de vol par Seine info en vol après avoir quitté le circuit d'aérodrome.

CIRCUIT EN VOL :

L'utilisation de la piste revêtue 12/30 est obligatoire pour tous les avions et hélicoptères.

En cas de nécessité et en fonction des performances de l'aéronef, la PISTE 12/30 planeur pourra être utilisée pour l'atterrissage d'un avion.

Le circuit d'aérodrome reste celui publié sur la carte VAC (circuit au nord).

Les ULM utiliseront un circuit de piste au sud à une altitude de 1400 ft QNH et à une VI de 100 km /h (Voir ANNEXE Carte VAC MULM 2021 modifiée). L'étape de base se fait à 800 m du seuil.

Lors de la branche vent arrière à 1400 ft QNH, le pilote doit conserver sa position en assurant un espacement suffisant avec l'aéronef précédent. Il doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour ne pas dépasser l'aéronef qui le précède. Ils collationnent les consignes de la tour.

La piste 12/30 planeurs non revêtue est réservée strictement aux ULM participant à la manifestation. Cette piste sera divisée en quatre parties (décollages / atterrissages) matérialisées au sol (Dimensions : 4 fois 300 m x 20 m).

5 – PROCÉDURES D'ARRIVEE ET DE DEPART POUR LES PARAMOTEURS :

Fréquence radio durant le rassemblement pour les paramoteurs : 147.000 MHz.

A L'ARRIVEE :

Les intégrations se font sur la fréquence paramoteur 147.000 MHz aux ordres du DVA (Directeur des Vols Adjoint) paramoteur.

Un cône de présentation sera mis en place pour indiquer le sens de posé

L'arrivée et l'intégration dans la ZRT se fait par l'Ouest à 150 m de hauteur (QFE) par un passage obligatoire à la verticale du château d'eau de LANDES LE GAULOIS (47°39'41" N - 001°10'14" E, radial 235° / 2.5 km de l'aérodrome de BLOIS).

AU DÉPART :

Le pilote doit respecter le créneau de départ définis par l'organisation.

Les départs sont réalisés par le Sud-Ouest de la piste non revêtue 12/30 (passage à la verticale du château d'eau de Landes-Le gaulois à 150 m sol (QFE).

CIRCUIT EN VOL :

Les pilotes paramoteur disposent d'une zone de vol définie par les organisateurs.

La hauteur maximum d'évolution autorisée est de 150 m sol (QFE).

Les paramoteurs peuvent évoluer dans leur zone pendant les créneaux de présentations exposants.

6 – ROULAGE ET PARKING :

La fréquence sol est : 123.250 MHz.

Après l'atterrissage : le dégagement de la piste en dur doit être effectué dès que possible puis silence radio sauf si message de sécurité.

Le pilote doit ensuite suivre les instructions des parqueurs et le cheminement indiqué.

Le pilote doit se conformer à l'utilisation obligatoire des parkings réservés à l'accueil des avions et hélicoptères autorisés.

Aucun stationnement n'est admis au Sud-Ouest de la piste revêtue, sauf procédure exception validée par l'organisateur.

Les vignettes adhésives d'identification adressées par l'organisation doivent être obligatoirement apposées sur la machine de manière visible pour les parqueurs.

7 – FREQUENCES AERONAUTIQUES :

- SEINE INFO : 134.875 MHz
- TOURS TWR/INFO : 124.400 MHz (pendant horaires ATS)
- Avions, ULM classes 2,3,4,6, et hélicoptères : BLOIS OPERATION 118.450 MHz (pendant horaires ouverture)
- Transmetteur d'Informations automatique : 127.350 MHz
- Fréquence sol ULM : 123.250 MHz
- Fréquence présentation en vol meeting : 130.200 MHz
- Fréquence paramoteur : 147.000 MHz

Fréquence BLOIS OPERATION 118. 450 MHz :

Le pilote assure la veille radio et le collationnement. Toutefois, la fréquence a pour fonction la diffusion des messages de sécurité, d'urgence et de permettre au directeur des vols d'intervenir à tout moment afin de dispenser une information ou d'assister un ULM ou un avion qui le nécessiterait.

Elle est mise en œuvre dès les points d'entrées N et S et dans la ZRT et jusqu'au dégagement de la piste utilisée par l'aéronef ou, inversement, de la pénétration en piste jusqu'à la sortie de la ZRT.

Ces informations sont délivrées à l'attention des aéronefs participants à la manifestation par le Directeur des vols ou le DVA situés en zone centrale durant les horaires d'activité du service opération du MULM.

En dehors de ces horaires la fréquence est en auto-information.

Fréquence Transmetteur d'Informations automatique 127.350 MHz :

Cette fréquence est disponible pendant les créneaux horaires arrivées/départs définis par l'organisation du MULM. Elle est disponible depuis les points d'entrée du circuit de piste et à l'entrée de la ZRT jusqu'au passage sur la fréquence 118.450 MHz.

La fréquence a pour fonction de diffuser des paramètres au bénéfice des pilotes (Piste en service, Force et direction du vent, QNH, QFE, Informations diverses).

ANNEXE / APPENDIX

ATTERRISSAGE A VUE
Visual landing

Ouvert à la CAP
Public air traffic

BLOIS LE BREUIL
AMENDED AD 2 LFOQ ATT 01

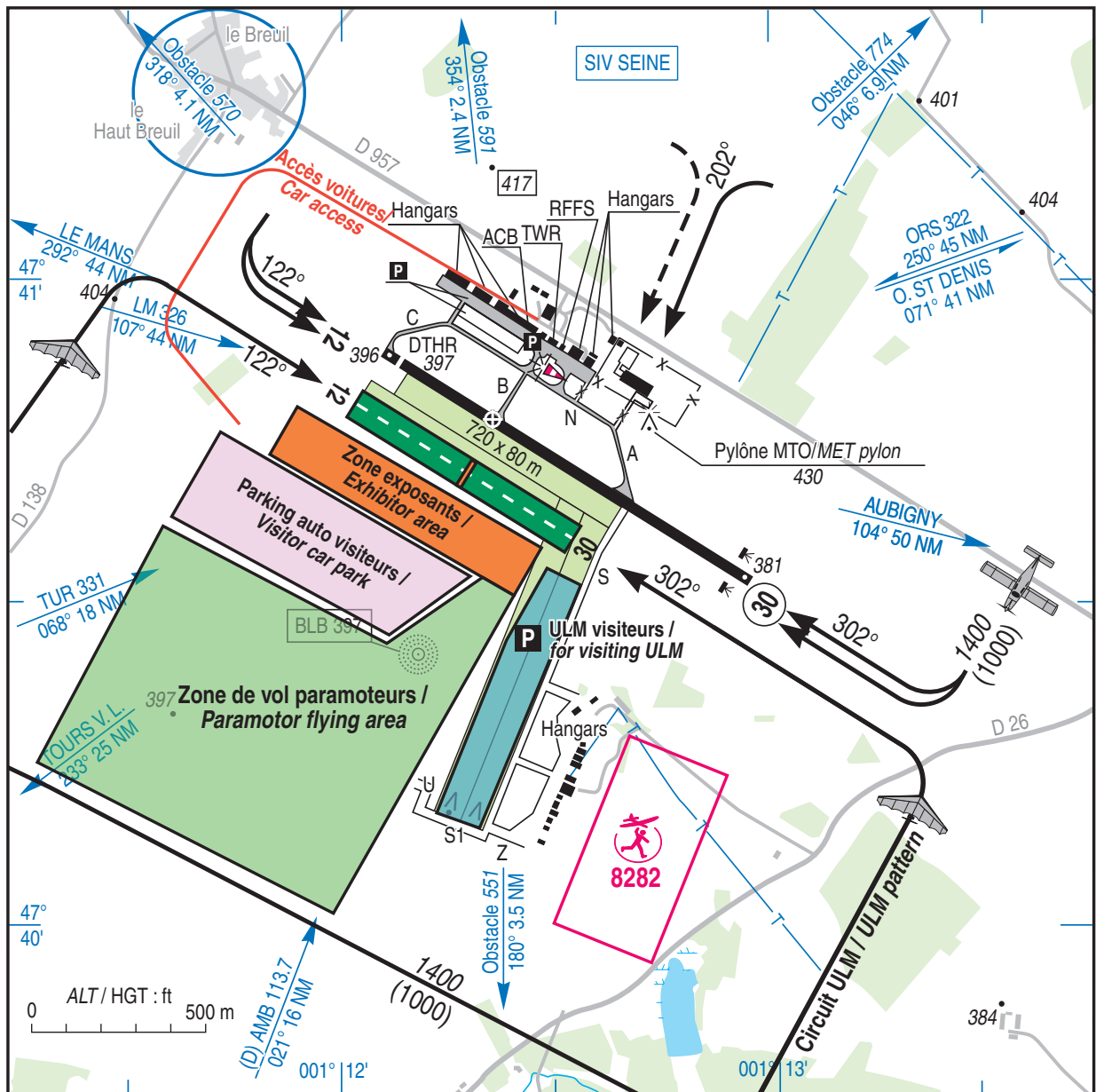
| | | |
|--|--|------------------------------|
| | ALT AD : 398 (15 hPa) LAT : 47 40 47 N LONG : 001 12 21 E | LFOQ VAR : 0° (15) |
|--|--|------------------------------|

APP : NIL

TWR : NIL

MULM operations : 118.450

Absence MULM ops : **A/A** (118.450) FR seulement/only.



| RWY | QFU | Dimensions Dimension | Nature Surface | Résistance Strength | TODA | ASDA | LDA |
|-----|-----|-------------------------|-------------------|------------------------|------|------|------|
| 12 | 122 | 1250 x 30 | Revêtue Paved | 5 F/D/W/T | 1250 | 1250 | 1200 |
| 30 | 302 | | | | 1250 | 1250 | 1250 |

Aides lumineuses : RWY 12/30 : BI
PCL (voir TXT)
TWY B

Lighting aids : RWY 12/30 : LIL
PCL (see TXT)
TWY B